



**2020-02-024-DEEJ**

**nomenclature: 9.1.3**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 FEVRIER 2020**

**OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF DES YVELINES**

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

**PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

**ABSENTS :**

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance  
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance  
29 au point n° 2020-02-001-DGS



## **2020-02-024-DEEJ - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF DES YVELINES**

Par délibération du 29 mai 2018, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer la convention d'accès à l'espace sécurisé de la CAF des Yvelines permettant la consultation des données personnelles (CDAP) et l'accès au service AFAS

La plate forme en question doit se mettre maintenant en conformité avec la nouvelle réglementation en vigueur relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles. Il convient donc de signer les avenants correspondants :

- l'avenant n° 2 de la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire »
- l'avenant n° 2 du contrat de services pris en application de la convention,
- l'annexe 2 d'adhésion à CDAP (Consultation de Dossier Allocataire par les Partenaires)
- l'annexe 2 d'adhésion au service AFAS (Aide Financière et Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle que la proximité avec le département des Pyrénées Atlantiques entraîne la nécessité de pouvoir accéder aux renseignements concernant certaines familles qui y demeurent. Il apparaît donc souhaitable de formuler une demande d'accès pour les deux départements sur lesquels sont domiciliés nos usagers. C'est pourquoi la convention doit être signée avec la CAF des Yvelines qui gère les accès CDAP sur plusieurs départements.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ces documents.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu les conventions proposées par la CAF des YVELINES

### **DÉLIBÈRE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la CAF des YVELINES l'avenant à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire », le contrat de service pris en application de ladite convention ainsi que les annexes correspondantes.

**Votants : 29**

**Votes exprimés: 29**

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

